

Vous êtes propriétaire d'un mouton ou d'une chèvre et vous souhaitez connaître les soins à apporter à ces animaux ?

Gérer au quotidien un élevage de taille modeste de moutons ou de chèvres n'est pas chose aisée. Les soins à prodiguer aux animaux revenant à peu près tous les ans à la même époque, il est possible de se confectionner un petit aide-mémoire à partir des éléments suivants :



Vérifier régulièrement l'état corporel des animaux

Même si vos moutons ou vos chèvres sont des animaux de compagnie et ne sont nullement destinés à la consommation, il est important de vérifier régulièrement leur état « d'embonpoint », surtout en automne et en hiver. Si les reliefs osseux vous semblent trop saillants, n'hésitez pas à enrichir la ration en apportant du foin, des céréales, des granulés. A l'inverse, si vos animaux sont trop dodus, diminuez les surfaces de pâturage.

La ration doit également être améliorée pour les femelles pendant la période de gestation et de lactation.

Les animaux doivent disposer d'eau fraîche et propre à volonté ; veillez à ce que l'eau ne gèle pas dans les abreuvoirs en hiver.

Pour un apport régulier en vitamines et en minéraux, laissez à disposition des animaux une pierre à lécher, placée à l'abri de la pluie.

Nettoyer les locaux d'élevage

Les locaux doivent être régulièrement nettoyés, désinfectés et désinsectisés, notamment en prévention de la fièvre catarrhale ovine (FCO).

Les sols des bâtiments seront curés, de façon à ce que la litière ne soit pas humide en permanence.

Dans les régions particulièrement humides, il est nécessaire de vérifier la portance des sols au pâturage afin que les animaux ne pataugent pas dans la boue.

Traiter contre les parasites internes et externes

Pour les animaux adultes, il faut prévoir différents traitements antiparasitaires tout au long de l'année :

- Contre les parasites externes : deux fois par an (décembre et juillet).
- Contre les strongles (digestifs ou pulmonaires) : quatre fois par an (avril, juillet, octobre et janvier).
- Contre les ténias : quatre fois par an (avril, juillet, octobre et janvier).
- Contre la petite douve : deux fois par an (avril et octobre).

Les agneaux et les chevreaux seront vermifugés toutes les 4-6 semaines jusqu'à la fin de leur croissance (soit 5-6 mois d'âge) et traiter si nécessaire contre les parasites externes.

Tailler les onglons

Les chèvres et les moutons possèdent des onglons (ou sabots) dont la corne pousse en permanence. Dans la nature, si les animaux marchent en permanence sur des sols durs, les sabots s'usent et gardent une longueur et une forme correctes. En revanche, sur des sols mous, une taille des onglons est indispensable. Un simple sécateur, réservé à cet usage et désinfecté avant toute utilisation, suffit. On commence par nettoyer les onglons, puis on retire l'excédent de corne sur les côtés, puis sur la pointe, en restant parallèle à la ligne de pousse. On égalise ensuite le talon au même niveau que la sole du pied (la sole est la partie molle située sous le pied, qui joue le rôle d'amortisseur). Les ergots seront également raccourcis si nécessaire.

Attention de ne pas couper les onglons trop court ; si la sole devient rose, c'est que le sang est juste sous la surface et il ne faut pas aller plus loin.

Les pieds doivent être taillés au minimum trois fois par an, sauf si les animaux vivent sur des milieux très humides (litière ancienne ou sol boueux). Une taille toutes les 6 semaines peut alors être nécessaire. C'est également l'occasion de vérifier que le pied est sain et ne présente pas de signe d'infection.

Couper les queues

Pour des raisons hygiéniques, il est préférable de raccourcir la queue des agneaux. Cet acte, effectué par des professionnels, est réalisé avant l'âge de 7 jours. N'hésitez pas à en parler à votre vétérinaire.

Tondre les moutons

Pour des raisons sanitaires et pour éviter que les animaux ne souffrent de la chaleur, les moutons sont tondus une fois par an, en mai, juin ou juillet. Le meilleur moment est de surveiller lorsque la toison s'écarte de la peau ; elle a alors tendance à tomber « naturellement ».

Castrer (éventuellement) les jeunes mâles

La castration des agneaux et des chevreaux d'élevage est généralement pratiquée au cours du premier mois de vie, voire beaucoup plus tôt (2-4 jours). Chez les petits ruminants élevés comme animaux de compagnie, il est préférable d'attendre l'âge de 6 mois. Une castration plus tardive permet d'éviter les problèmes d'obstruction urinaire par les calculs, en raison du développement insuffisant de l'urètre qui peut se produire si la castration est trop précoce.

Pour des raisons évidentes de respect de l'animal, il est préférable de faire réaliser la castration par un vétérinaire qui interviendra sous anesthésie.

Écornage (éventuel) des agneaux et des chevreaux

L'écornage se pratique surtout sur les caprins, pour supprimer les risques de blessures et diminuer les risques d'accrochage dans les clôtures. Il est préférable de procéder à

Vous êtes propriétaire d'un mouton ou d'une chèvre et vous souhaitez connaître les soins à apporter à ces animaux ?

l'ablation des cornes lorsqu'elles sont encore à l'état de bourgeons, c'est- avant l'âge d'une semaine (à 5-7 jours pour les femelles et 3-5 jours pour les mâles). Chez les races naines, il est possible d'attendre 15 jours. On procède généralement par cautérisation (au fer chaud).

Chez les chèvres adultes, l'écornage se fait obligatoirement sous anesthésie.



Ici encore, il est préférable de faire appel à un vétérinaire qui procédera de façon à limiter la douleur de l'animal et les risques sanitaires (utilisation d'antibiotiques et de sérum antitétanique).

Vous êtes propriétaire d'un mouton ou d'une chèvre et vous souhaitez connaître les soins à apporter à ces animaux ?